

► **DES VALEURS FONDATRICES**

Ce qui caractérise l'UFOLEP au sein de la Ligue de l'enseignement, ce sont d'abord et avant tout les valeurs fondatrices de leur action qui définissent notre slogan « Une Autre Idée du Sport » :

- la laïcité, garante d'un égal accès de chacun à la connaissance et à la vie publique, et de la conquête quotidienne et permanente du mieux vivre ensemble ;
- la citoyenneté, qui développe le sens critique de l'individu par un engagement responsable comme acteur ou auteur de projet associatif ;
- la solidarité, qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous.

► **UNE FEDERATION AFFINITAIRE**

Notre ambition est de faire vivre la notion « affinitaire ». Une idée commune du sport, de tous les sports constitue « l'affinité » qui nous rassemble. Notre vision du sport est une vision de l'homme, un style de vie où tout se tient, le bonheur, la dignité, l'épanouissement de chacun, le travail et les loisirs, l'éducation de l'enfant ainsi que du jeune, et les engagements individuels et collectifs. S'affirmer comme acteur de la société, faire du sport un moyen d'expression et d'apprentissage de la citoyenneté.

► **UNE FEDERATION MULTISPORT, AFFILIATION ET LICENCE**

Une licence ! En effet pour faire du sport, comme dans toute fédération, vous devez être adhérent de cette fédération par l'intermédiaire d'une association. Mais, à l'UFOLEP fédération multisports, **votre licence permet la pratique de toutes les activités** que vous souhaitez.

Le comité directeur UFOLEP élu par les associations, régit la politique sportive du département en accord avec les objectifs mentionnés ci-dessus. Tout licencié est éligible, pas seulement les présidents associations. Le comité directeur « régleme » toutes ses activités. Il est secondé par les **Commissions Techniques** qui définissent l'aspect technique de chaque activité, en lien avec l'échelon national UFOLEP. A l'UFOLEP, l'adhérent pratique comme dans une autre fédération. Cependant, le comité directeur et les commissions techniques veillent à proposer une pratique différente qui doit reposer avant tout sur les valeurs exposées ci-dessous :

- **le respect des règles du jeu et de l'adversaire**, principes fondateurs de l'esprit sportif ;
- **des sports accessibles à tous les publics** sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu social ;
- **une pratique sportive diversifiée** de qualité depuis la découverte jusqu'aux rencontres nationales ;
- **le plaisir de la rencontre** et non la victoire à tout prix, le jeu prime sur l'enjeu ;
- **le partage d'un réel lieu de vie sociale** ;
- **la participation à la construction de la politique éducative et sportive** de son village, de son quartier, de son département ;
- **l'apprentissage des règles de la démocratie** (élection d'un bureau, assemblée générale, projet associatif).



**Règlement Régional Moto UFOLEP
(Moto cross, quad, endurance, enduro, prairie)**

SOMMAIRE

1- Dispositions généralespage 3

1.1 Les types d'épreuves

1.2 Consignes de sécurité

1.3 Participation

1.4 Engagement

1.5 Equivalence 2 temps/4 temps

1.6 Les classes d'âge par cylindrée

1.7 Contrôles administratifs

1.8 Contrôles techniques

1.9 Disciplines et sanctions

1.10 Le briefing

1.11 Dossier de clôture

1.12 Réclamations

1.13 Drapeaux

1.14 Communication

1.15 Assurance et post garantie

1.16 Plan de formation

2. Dispositions particulières MOTO CROSS CHAMPIONNAT page 8

2.1 Définition

2.2 Engagement

2.3 Les épreuves et les catégories

2.4 Déroulement d'une épreuve de Championnat

2.5 Attribution des points

2.6 Engagement des clubs UFOLEP

2.7 Conditions pour les clubs pour l'inscription d'une épreuve

2.8 Remise des trophées

3- Dispositions particulières Inter -Régionspage 11

3.1 Définition

3.2 Déroulement de l'Epreuve

3.3 Engagement

4- Dispositions particulières Motocross Intimepage 11

4.1 Définition

4.2 Déroulement de l'Epreuve

4.3 Engagement

5– Dispositions particulières ENDURANCE MOTO ou QUAD page 11

- 5.1 Définition
- 5.2 Epreuves
- 5.3 Engagement
- 5.4 Parcours
- 5.5 Essais
- 5.6 Départ
- 5.7 Course
- 5.8 Ravitaillement, réparations
- 5.9 Classement de l'épreuve
- 5.10 Sanctions.

6. Dispositions particulières pour l'ENDURO page 13

- 6.1 Préambule
- 6.2 Engagement
- 6.3 Contrôles administratifs
- 6.4 Contrôles techniques
- 6.5 Parc fermé
- 6.6 Départ
- 6.7 Parcours
- 6.8 Contrôles horaires (CH)
- 6.9 Contrôles de passage (CP)
- 6.10 Epreuves spéciales (ES)
- 6.11 Ravitaillement – Réparations
- 6.12 Contrôles techniques en fin d'épreuve.
- 6.13 Classement de l'épreuve.
- 6.14 Sanctions.

7. Disposition particulière PRAIRIE page 16

- 7.1 Définition
- 7.2 Déroulement de l'Epreuve
- 7.3 Engagement
- 7.4 Sanctions

8. Quelques coordonnées utiles page 17

Annexe A : Composition de la CTR page 18

Annexe B : Feuille d'engagement de la CTR page 19

Annexe C : Qu'est-ce que l'UFOLEP ? page 20

Annexe D : Calendrier des épreuves

Annexe E : Bulletin d'engagement MotoCross

Annexe F : Bulletin d'engagement endurance



ANNEXE B
FEUILLE D'ENGAGEMENT DE LA CTR

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone : EMail :
Date de naissance : Club d'appartenance :
N° licence : N° CASM ou permis :
Marque et type de la moto :Cylindrée : 2T 4T
N° cadre : N° moteur :

DEMANDE D'INSCRIPTION (avant le 1/02/2010) :

MOTO à envoyer à Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 Bonneville la Louvet

Trophée 85 **Trophée 125*** **Trophée 250/500** **Trophée Prestige**

J'ai bien noté que je m'engage à participer à toutes les épreuves du calendrier.

Espoir

J'ai bien noté que cette catégorie ESPOIR est ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement : AUCUNE LICENCE FFM COURSE.

1^{ère} solution : je participe à toutes les courses du championnat, je serai classé à l'année.

2^{ème} solution : je participe occasionnellement ou je prends la saison en cours, je serai classé uniquement à la journée.

Open

J'ai bien noté que je serai classé à la journée. (classement à la journée)

QUAD à envoyer à Gigi GOUMAS 10 rue de l'abreuvoir St Martin 61300 L'AIGLE

Catégorie ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM.

1^{ère} solution : je participe à toutes les courses du championnat, je serai classé à l'année.

2^{ème} solution : je participe occasionnellement ou je prends la saison en cours, je serai classé uniquement à la journée.

RAPPEL : Pour tous les pilotes inscrits en catégorie Trophée, en Espoir et en Quad pour lesquelles ils s'engagent à participer à toutes les épreuves du calendrier :

- Joindre l'ensemble des demandes d'engagement
- Joindre tous les chèques d'un montant de 11 € pour les motos ou de 15 € pour les quads à l'ordre de chaque club
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées nécessaire pour le retour de la confirmation.

Je soussigné certifie avoir lu l'intégralité du règlement.

Date et signature avec « lu et approuvé » :

ANNEXE A

Composition de la Commission Technique Régionale (CTR)

Coordinateur : **CARMO Hernani** 06.22.47.23.19 hernani@sfr.fr
GOUMAS Gisèle 06.81.23.35.95 gigi912@aliceadsl.fr

COMMISSIONS	MISSIONS	QUELQUES MEMBRES
Sécurité, homologation Discipline	Connaître et appliquer le règlement de référence FFM. Etablir un document précisant les dates d'homologation de chaque circuit. (Visite du circuit avant l'épreuve). Faire une synthèse des remarques lors des différentes épreuves. Recenser les éléments nécessaires à la constitution d'un dossier. En fonction de la gravité des faits, l'aiguiller vers la CTR ou le National	CARMO Hernani 06.22.47.23.19 hernani@sfr.fr Jean-Claude BOVE 02.31.62.72.33 mclivfal@wanadoo.fr Jean-Paul JEMOND 06.75.97.61.44
Pointage, Informatique et classements	Préparation et formation de l'équipe de pointage Elaborer les classements à la suite du groupe de pointage. Diffuser les résultats sur place et sur Internet	Véronique LEMAÎTRE 02.31.65.46.05 preriviere@aol.com Gisèle GOUMAS 06.81.23.35.95 gigi912@aliceadsl.fr
Commissaire et formation	Etablir une liste de commissaires formés et souhaitant participer à différentes épreuves. Centraliser les remarques et les besoins en formation. Centraliser le jour de l'épreuve les remarques des commissaires.	Georges BERARD 02.32.44.28.72 Daniel LECOQ 02.32.52.34.17 Dominique BOVE 02.31.62.69.69
Pilotes	Centraliser les remarques des pilotes sur l'ensemble des organisations, sécurité et règlement.	Raymond GALLE 02.37.41.70.78
Ecole de conduite et démonstration	Connaître le règlement national concernant l'encadrement (animateur A1, A2). Recenser la liste des animateurs, des écoles de conduites. Organiser les différentes démonstrations	Olivier CARTIER 06.09.69.13.25 cartierpneus@orange.fr
Endurance Moto et Quad	Connaître les règlements spécifiques et coordonner les championnats d'endurance.	François TIGER 06 18 45 63 56 bikeforfun@wanadoo.fr

1- Dispositions générales

1.1 Les types d'épreuves : Différents types d'épreuves peuvent figurer au calendrier :

- Motocross Championnat
- Endurance (quad ou moto)
- Trial
- Motocross Intime
- Enduro
- Inter-région
- Course sur prairie

Les Championnats Régionaux se disputeront pour les épreuves suivantes :

- Motocross Championnat
- Endurance QUAD
- Endurance MOTO

1.2 Consignes de sécurité :

- **L'essence doit être stockée dans des bidons d'acier ou « en plastique homologué carburant » et chaque véhicule doit posséder un extincteur.**
- **Interdiction de fumer dans les stands ou les parcs coureurs.**
- **Tapis environnemental obligatoire**
- **Les barbecues seront regroupés dans un endroit spécifique délimité et sécurisé.**
- **Circulation sur le site exclusivement à pied (sont interdits vélo, mini-moto, scooter et quad).**
- **Arrêt des groupes électrogènes et des nuisances sonores nocturnes à 22h30.**
- **Les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs.**
- **Tous les chiens doivent être tenus en laisse**
- **Un numéro d'urgence sera mis à disposition sur le terrain pendant la nuit.**
- **Les pilotes ne doivent pas se présenter sous l'emprise de l'alcool.**
- **Sécurité des pilotes et contrôle technique :**

☞ Les pilotes et les équipages doivent se présenter au contrôle munis de leur moto et de leur casque, le casque qui doit être un modèle homologué, en bon état et propre (absence de fissure ou de fibres apparentes, garnissage intérieur et système de fixation non détériorés).

☞ Equipement de sécurité : bottes moto, gants, pare pierre, lunettes.

☞ Bon retour de la poignée des gaz moteur en marche, coupe-circuit en état de marche.

☞ Le **niveau sonore de la moto est limité à 96 db** en circuit fermé et à **92 db pour l'enduro**. (mesuré à la vitesse moyenne du piston de 11m/s)

☞ Toute moto ayant perdue une partie de son pot d'échappement doit regagner les stands.

☞ La moto ne doit pas comporter de parties saillantes susceptibles de blesser par coupure, perforation ou poinçonnement (leviers boulés, tige et vis diverses munie d'une protection).

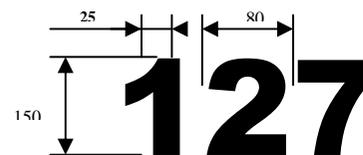
☞ La barre de guidon (ou les pontés, en l'absence de barres) doit être munie d'une mousse de protection, poignées en caoutchouc collées ou ligaturées avec du fil de fer.

☞ Le pignon de sortie de boîte et la chaîne doivent être protégés.

☞ La béquille doit être démontée sauf pour les épreuves d'Enduro.

☞ Toute moto dont le numéro de série est rayé ou illisible sera refusée (Voir fichier des motos volées).

☞ La moto doit être munie de trois plaques sur lesquelles seront collées les numéros de dimensions et formes réglementaires. Un dossard du même numéro est le bienvenu. Les dimensions réglementaires sont les suivantes (en mm) :



ATTENTION : A tout instant le pilote doit être identifiable par son numéro (plaques, dossard recommandé, éventuellement n° sur le casque en matière non blessante).

1.3 Participation

Pour toutes les épreuves et pour toutes les catégories, les courses sont ouvertes à tout licencié UFOLEP ayant son club d'appartenance dans les départements concernés et étant titulaire d'une **licence sportive**. Cette licence sportive est délivrée par l'UFOLEP.

Si vous êtes « nouveau licencié 2006 » : il faut être titulaire d'une licence UFOLEP (type R3) et du CASM.

Si vous êtes « ancien licencié » avec CASM : il faut présenter une photocopie d'une ancienne licence (UFOLEP ou FFM) et du CASM.

Si vous êtes « ancien licencié » sans CASM : il faut présenter une photocopie d'une ancienne licence (UFOLEP ou FFM) et du permis moto

(Aucune licence ne sera délivrée au départ des courses).

Toute licence peut être contrôlée lors d'une épreuve. Elle doit comporter photo et signature.

Tous les nouveaux licenciés doivent posséder le CASM.

1.4 Engagement

Pour toutes les épreuves et toutes les catégories inscrites sur le calendrier, chaque pilote devra obligatoirement :

- Compléter une feuille d'engagement
- Joindre le chèque à l'ordre du club organisateur (Montant différent suivant le type d'épreuve, exemple : 11€ pour les MotoCross et 15€ pour les Quds)
- Joindre une enveloppe timbrée et libellée pour le retour de la confirmation.

Sauf accord de l'organisateur l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote.

L'engagement donne droit à l'entrée gratuite pour le pilote et deux accompagnateurs dont il est responsable et l'accès **à un seul véhicule dans le parc coureur**.

Une fois les essais commencés, aucun remboursement des inscriptions n'est exigible.

1.5 Equivalence 2 temps/4 temps

CATEGORIES	2 TEMPS	4 TEMPS
125 cc	100 à 125 cc	175 à 250 cc
250 cc	175 à 250 cc	251 à 450 cc
500 cc	251 à 500 cc	475 à 650 cc

1.6 Les classes d'âge par cylindrée

Cylindrée 2T ou 4T	Age
85 CC	12 à 16 ans
125 CC	14 ans minimum
250 CC	16 ans minimum
+ 250 CC	18 ans minimum

Rappels : - Pour rouler sur une 250 4T, même en championnat 125, il faut avoir 16 ans.
- 18 ans âge minimum pour toutes les catégories 500 cc.

1.7 Contrôles administratifs :

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- La confirmation d'engagement
- Le permis de conduire (photocopie non acceptée) ou le CASM
- La licence de l'année en cours

Aux vues de tous ces documents valides, il sera remis au pilote un ticket mentionnant sa catégorie ou la cylindrée et lui permettant de se présenter au contrôle technique.

8. Quelques coordonnées utiles

<p>UFOLEP National</p> <p>rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 43 58 97 71 Fax : 01 43 58 97 74</p>	<p>UFOLEP Calvados Cédric COYETTE 16 rue de la Girafe BP 5091 14078 CAEN Cedex 5 Tél : 02.31.06.11.04 Fax : 02.31.06.11.19 ufolep@laligue14.org</p>
<p>UFOLEP Eure Nicolas RUFFIN 1 rue Saint Thomas BP425 27004 EVREUX CEDEX Tél : 02.32.39.03.11 Fax : 02.32.39.96.81 ufolep27@laligue.org</p>	<p>UFOLEP Seine Maritime</p> <p>21 rue Cossard 76340 BLANGY SUR BRESLE secretariat.fol76@laligue.org</p>
<p>UFOLEP Orne Didier BURGOS 52 rue de l'Ecusson 61000 ALENCON Tél : 02.33.82.37.85 Fax : 02.33.82.37.89 ufolep61@voila.fr</p>	<p>UFOLEP MANCHE Florence BESLON 5 boulevard de la Dolée 5009 SAINT LÔ Cedex Tél : 02.33.77.42.54 Fax : 02.33.57.20.54 crdva50@laligue.org</p>

Pour toute disposition non mentionnée dans le présent règlement, le memento des sports mécaniques de la Commission Nationale Moto fait office de texte de référence.

NOM :Prénom :Association :

Date et signature :
précédées de la mention « lu et approuvé »

- | | |
|--|------------------|
| ▪ Absence de permis de conduire, assurance, carte grise, licence | refusé au départ |
| ▪ Moto, casque ou équipement non conforme | refusé au départ |
| ▪ Ravitailler en dehors des zones prévues ou moteur en marche | exclusion |
| ▪ Fumer dans une zone de ravitaillement (pilote ou assistance) | exclusion |
| ▪ Transport de carburant hors réservoir | exclusion |
| ▪ Travaux d'assistance non autorisés | exclusion |
| ▪ Pièces marquées manquantes | exclusion |
| ▪ Non-respect de la signalisation (Stop, etc...) | exclusion |
| ▪ Quitter le parcours | exclusion |
| ▪ Traverser des champs ou des cultures | exclusion |
| ▪ Chiens non tenus en laisse | exclusion |
| ▪ Etat alcoolique vérifié par alcootest | exclusion |

Rappel : les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs.

7. Disposition particulière PRAIRIE

7.1 Définition

Une course sur prairie se déroule sur un circuit fermé tracé dans un champ plat.

La longueur minimum du parcours est de 800 mètres.

Le nombre de participant admis au départ de chaque manche est fonction de la longueur du circuit : 20 pilotes pour 800 mètres + 2 pilotes par tranches de 100 mètres.

Les pilotes seront admis dans les catégories 85cc, Open, Prestige (+ de 37 ans) , moto ancienne et Quads.

Le choix des catégories admises à participer est laissé à l'initiative de l'organisateur.

7.2 Déroulement de l'Épreuve

A l'appel de leur série, les pilotes auront 5 minutes pour reconnaître le circuit.

Départ : au feu ou à la grille

Course :

Par catégorie les pilotes participent à trois manches qualificatives de 9 minutes + 1 tour.

Les qualifiés participent à une finale de 12 minutes + 1 tour, les autres participent à une épreuve consolante de 9 minutes + 1 tour.

Classement :

85cc, Open et prestige : au cumul des points des manches qualificatives et de la finale. Les 15 premiers marquent les points suivants : 20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

En cas d'ex æquo, le classement de la finale est prépondérant.

Quads : idem ci-dessus sauf barème des points : 10, 7, 5, 3, 2, 1.

7.3 Engagement

Le nombre de pilotes sera défini par l'organisateur.

Le montant de l'engagement est libre et fixé par le club organisateur

Chaque pilote doit se faire engager auprès des organisateurs, au minimum 20 jours avant l'épreuve.

Passé ce délai, le droit d'engagement sera majoré de 20 euros.

Sauf accord de l'organisateur l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote.

7.4 Sanctions

Sortir de la piste et ne pas rentrer au même endroit :

Classé dernier de la manche

Deux faux départs de suite :

Exclusion de la manche

Fumer en ravitaillement en essence :

Exclusion de la compétition

Non respect des commissaires et de la signalisation :

1^{er} infraction, classé dernier de la manche

2^{ème} infraction, exclusion de la compétition

1.8 Contrôles techniques :

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- Leur moto
- Leur équipement : casques, bottes, gants, lunettes.
- Le ticket remis au contrôle administratif.

Les motos admises aux contrôles techniques doivent être identifiables. (marque de peinture, plombage, autocollant, etc...)

A l'issue de ce contrôle, le pilote sera autorisé à se rendre aux séances d'entraînement.

1.9 Disciplines et sanctions

Toute conduite contraire à l'amateurisme, tout geste agressif envers un autre coureur, un officiel ou un spectateur peut être sanctionné :

- ☞ par le **Jury** composé du directeur de course, du président du club organisateur, de responsable des commissaires, du responsable des pilotes, d'un représentant de la CTR
- ☞ lors d'une Commission Technique Régionale
- ☞ lors Commission Disciplinaire Nationale

Suivant la gravité de la faute, il peut être infligé : un avertissement, départ en fond de grille, une exclusion d'une ou plusieurs manches, suspension de licence.

Afin d'éviter les incidents, quelques notions fondamentales sont rappelées :

1.9.1 Le code du sportif :

Tout sportif, débutant ou champion s'engage à :

- Se conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions des officiels
- Respecter adversaires et partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Etre maître de soi en toutes circonstances
- Etre loyale dans le sport et dans la vie
- Etre exemplaire, généreux et tolérant

1.9.2 Les fautes et les sanctions (Tirées du règlement disciplinaire UFOLEP)

Sanctions prises par le Jury lors d'une course

Fautes	Sanctions
a) faute volontaire technique	Avertissement, blâme, disqualification d'une manche, disqualification de la course.
b) non respect du règlement, des officiels ou d'un concurrent	

Sanctions prises lors d'une Commission Technique Régionale

Fautes	Sanctions
a) faute volontaire technique	Avertissement, blâme, disqualification d'une manche, disqualification de la course, jusqu'à 1 mois de suspension.
b) non respect du règlement, des officiels ou d'un concurrent	
c) Pilote refusant de quitter la piste malgré le signal donné par le directeur de course	

Sanctions prises lors d'une Commission Disciplinaire Nationale

Groupe 1	
Fautes	Sanctions
a) Organiser ou participer à une compétition ufolep sans autorisation	Allant de 1 à 3 mois de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral
b) Attitude antisportive renouvelée après avertissement	
c) Agression verbale, injures	
d) Gestes déplacés ou équivoques	
e) Récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique « intéressée »	
Groupe 2	
a) Fraudes du licencié (age, identité, homologation, ...)	Allant de plus de 3 mois à 2 ans de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements
b) Geste volontairement dangereux sur juge arbitre, commissaire, participant...	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 1	
Groupe 3	
a) Fraude du dirigeant (licence, homologation, ...)	Allant de plus de 2 ans à 5 ans de suspension sans préjuger des amendes, des poursuites et peines encourues à la suite d'un dépôt de plaintes.
b) Coup à participant, spectateur, organisateur, ...	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 2	
Groupe 4	
a) Coup et blessure volontaires sur joueur, juge, arbitre, commissaire, ...	Allant de plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie sans préjuger des poursuites et peines encourues
b) Vol	
c) Organisation de paris ou jeux d'argent	

1.10 Le briefing

Obligation pour les Directeurs de course de rassembler tous les pilotes avant le début de l'épreuve afin de préciser clairement le règlement et la loi du fair-play.

Citer les éventuels sanctions avec les raisons, la **composition du jury** et l'afficher sur le panneau des résultats.

1.11 Dossier de clôture.

Un **compte-rendu** de chaque épreuve sera dressé par un membre du Jury et sera remis au Délégué Départemental UFOLEP concerné ainsi qu'au responsable de la CTR.

1.12 Réclamations

La victime d'un geste anti-sportif peut recourir à la commission disciplinaire UFOLEP selon la procédure suivante :

- 1- Déposer une réclamation écrite au Directeur de course en lui citant autant que possible les témoins dans la demi-heure qui suit la fin de la manche.
- 2- Confirmer cette réclamation par écrit dans les 48 heures au Délégué Régional UFOLEP et au Directeur de course en joignant un chèque de 80 € qui sera restitué si la réclamation s'avère justifiée. La commission statuera après information.

Appel : la demande d'appel sera adressée au Comité Régional de l'UFOLEP accompagnée d'un chèque de 23 €.

Les temps de liaison sont établis avec une vitesse moyenne maximum de 40 Km/h.

Les pilotes sont tenus de rester sur le parcours fléché.

Les chemins et routes du domaine public sont ouverts à la circulation, il est donc impératif de respecter le code de la route.

6.8 Contrôles horaires (CH)

Les CH sont signalés par un drapeau jaune placé 20 mètres avant la table de pointage et un drapeau rouge à proximité.

Le pointage se fait avec la moto, moteur arrêté, à l'heure idéale.

Passé le drapeau jaune avec sa moto, le pilote est tenu de pointer immédiatement.

Toute avance ou retard enregistré à un CH entraîne l'ajustement de l'heure de pointage aux CH suivants de sorte que les temps de parcours alloués par tronçon ne subissent aucune modification. Au dernier CH les concurrents peuvent pointer en avance sans encourir de pénalité.

Sauf cas particulier (secours à un blessé...) la mise hors course est effective au bout de 30 minutes de retard sur l'horaire idéal.

Nota : le pilote est seul responsable de son pointage

6.9 Contrôles de passage (CP)

Les CP sont signalés par un drapeau bleu placé 200 mètres avant le contrôle

6.10 Epreuves spéciales (ES)

Toutes les épreuves spéciales sont chronométrées et prisent en compte pour l'établissement du classement, exception faite du premier passage d'une épreuve spéciale en ligne.

Tout pilote qui sort du balisage doit reprendre la piste à l'endroit où il est sorti.

Tout entraînement dans la spéciale est interdit. Les reconnaissances se font à pied.

6.11 Ravitaillement – Réparations

Le ravitaillement et les réparations sont autorisés avant les CH entre les drapeaux blancs et jaunes. Ils devront être effectués moteur à l'arrêt.

Dans cette zone, l'aide extérieur est autorisée pour effectuer les ravitaillements en huile, en liquide de refroidissement ou de frein et le plein de carburant. L'assistance peut également effectuer le gonflage des pneus, fournir les pièces non marquées et l'outillage.

Tous les autres travaux doivent être réalisés par le pilote.

Après les CH, l'aide extérieur est autorisée pour le ravitaillement en essence et en huile entre les drapeaux rouge et vert

Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote ou sur la moto autrement que dans le réservoir.

Il est interdit aux pilotes et aux accompagnateurs de fumer dans les zones de ravitaillement.

6.12 Contrôles techniques en fin d'épreuve.

Le contrôle des marques de peinture et des pneus sera fait juste après le dernier CH.

6.13 Classement de l'épreuve.

Le classement est obtenu par l'addition des points de pénalité horaire, du temps de spéciale et des points de pénalité prévus à l'article des sanctions.

6.14 Sanctions.

Le **directeur de course** ou un **jury** sont seuls habilités à prononcer des sanctions à l'encontre des pilotes.

Les commissaires licenciés témoins d'infractions sont tenus de déposer leurs déclarations par écrit.

6.2 Contrôles administratifs :

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- La confirmation d'engagement
- Le permis de conduire correspondant à la cylindrée et à la puissance de la moto utilisée (photocopie non acceptée)
- La licence de l'année en cours
- La carte grise de la moto utilisée
- L'attestation d'assurance de la moto utilisée, en cours de validité (pas de tolérance sur la date)

Aux vues de tous ces documents valides, il sera remis un ticket au pilote, lui permettant de se présenter au contrôle technique.

6.3 Contrôles techniques :

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- La moto
- La carte grise (de la moto utilisée...)
- Le casque
- Le ticket remis au contrôle administratif

Seules les motos homologuées sont admises à participer aux enduros.

Les W de garages et les immatriculations provisoires WW sont interdits en compétition. (titre II, chapitre II du code de la route)

Les roues doivent être équipées de pneus homologués FIM ou ENDURO.

L'éclairage doit être en bon état de fonctionnement (25 Watts à l'avant, 5 Watts à l'arrière)

Le niveau sonore de la moto est limité à 92 dB(A) à la vitesse moyenne du piston de 11m/s.

La moto doit être munie de trois plaques sur lesquelles seront collées les numéros de dimensions et formes réglementaires.

- Expert : Plaques jaunes, numéros noirs
- Critérium : Plaque vertes, numéros blancs
- Découverte : Plaques noires ou bleus, numéros blancs

A l'issue du contrôle technique les pièces suivantes sont marquées par une touche de peinture

- Cadre (au niveau de la douille de direction)
- Roues avant et arrière (sur le moyeu, face à la valve de chambre à air)
- Ligne d'échappement (pot de détente et silencieux)
- Moteur (cylindre, culasse et carters moteurs)

Il est interdit de les changer au cours de la compétition.

Les pilotes sont tenus d'enlever les marques des courses précédentes.

6.4 Parc fermé.

Les motos sont placées en parc fermé dès la fin du contrôle technique.

Tout travail dans le parc est interdit (y compris le plein d'essence)

Tous les déplacements dans le parc se font moteur arrêté.

6.5 Départ

Les pilotes se présenteront sur la ligne, 5 minutes avant l'heure de départ.

Les pilotes en retard au départ seront considérés comme étant partis à l'heure idéale.

6.6 Parcours

Le parcours est constitué d'une boucle de 45 à 60 Km à effectuer

- une fois pour les pilotes inscrits en 'Découverte'
- deux fois pour les pilotes inscrits en ' Critérium'
- deux fois pour les pilotes inscrits en 'Expert 2'
- trois fois pour les pilotes inscrits en 'Expert 1'

1.13 Drapeaux

Pendant la course différentes indications peuvent être données au moyen de drapeaux.

Les pilotes doivent instantanément tenir compte des drapeaux (sous peine de sanctions).

COULEUR DU DRAPEAU	SIGNIFICATION
National	Départ
Rouge	Arrêt obligatoire pour les pilotes
Noir avec le numéro de la machine	Arrêt obligatoire pour le pilote en question
Damiers noirs et blancs	Fin de la course
Blanc avec ou sans croix rouge	Service de secours sur le circuit
Jaune fixe	Danger, ralentir, défense de dépasser
Jaune agité	Danger immédiat, ralentir, se préparer à s'arrêter - défense de dépasser
Vert	Voie libre
Rouge avec bandes jaunes verticales	Changement d'adhérence
Bleu	Laissez le passage au pilote qui va vous dépasser

1.14 Communication

Possibilité de trouver l'ensemble des documents, des informations et des classements sur le site :

<http://motocross-ascg.chez-alice.fr> ou <http://www.ufolep.org>

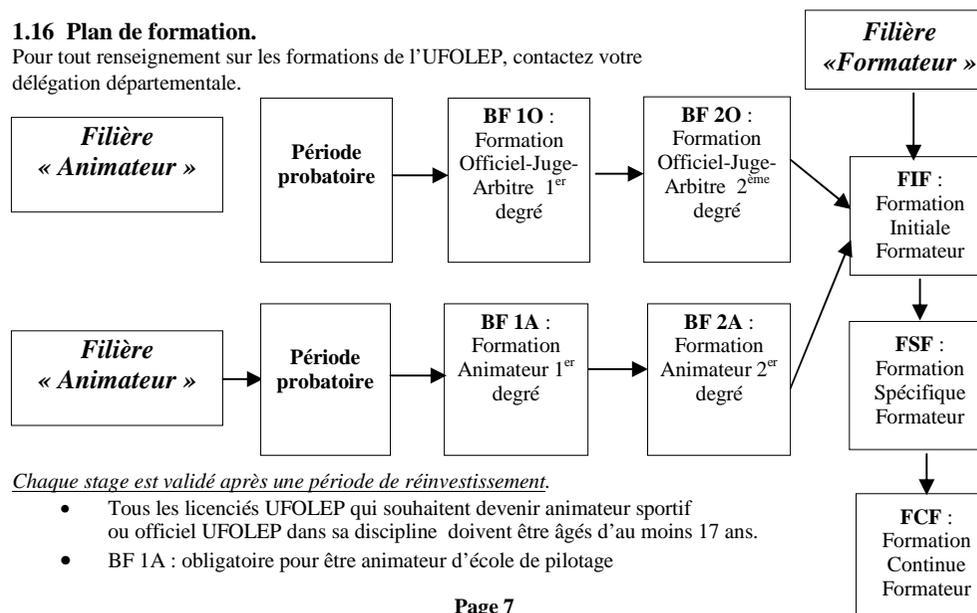
1.15 Assurance et post garantie

La post garantie est la période pendant laquelle l'association, l'adhérent restent assurés, sous réserve de ré affiliation et de ré adhésion avant la date de fin de la post garantie.

- Pour les épreuves comprises entre le 1^{er} septembre et la dernière manifestation du calendrier 2010, la licence UFOLEP 2009/2010 est valable pour participer, sans obligation de renouveler sa licence pour la saison 2010/2011.
- Pour l'entraînement, la post garantie prend fin le 31 octobre 2010. Cependant, aucun médecin ne vous délivrera de certificat médical pour le renouvellement en cas de blessures. C'est pourquoi, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2010, vous devrez présenter un certificat médical en cours de validité pour vous entraîner en plus de votre licence.
- En cas d'accident, l'association d'appartenance du licencié doit faire la déclaration à l'APAC, sans oublier d'y joindre le certificat de constatation (document à demander le jour de l'accident) et une photocopie de la licence.

1.16 Plan de formation.

Pour tout renseignement sur les formations de l'UFOLEP, contactez votre délégation départementale.



Chaque stage est validé après une période de réinvestissement.

- Tous les licenciés UFOLEP qui souhaitent devenir animateur sportif ou officiel UFOLEP dans sa discipline doivent être âgés d'au moins 17 ans.
- BF 1A : obligatoire pour être animateur d'école de pilotage

2. Dispositions particulières MOTO CROSS CHAMPIONNAT

2.1 Définition

Les Motocross Championnats se disputeront pour les catégories Trophées 85, Trophée 125, Trophée 250/500, Prestige, Espoir 125 et Quads.

Dans le but d'avoir un championnat plus riche en épreuves et vu le nombre de pilotes, chaque club pourra organiser un **championnat partiel en ne choisissant que quelques catégories pour son organisation** (Voir chapitre 2.4.)

2.2 Engagement.

Pour toutes les catégories et pour toutes les épreuves du championnat inscrites sur le calendrier, chaque pilote devra obligatoirement :

- S'engager durant la période **du 15 décembre 2009 au 1er février 2010 inclus** (Pénalité de 20 € pour les retardataires)
- **Compléter et signer la feuille d'engagement de la CTR (ANNEXE B)**
- Joindre l'ensemble des demandes d'engagement
- Joindre tous les chèques (11€ pour les motos et 15€ pour les quads) à l'ordre de chaque club
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées nécessaire pour le retour de la confirmation.

Tous ces documents sont à renvoyer ...

Pour les motos à : Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 02.31.65.46.05 - preriviere@aol.com	Pour les Quads : Gigi GOUMAS 10 rue de l'abreuvoir St Martin 61300 L'AIGLE 06.81.23.35.95 gigi912@aliceadsl.fr
---	--

- L'engagement donne droit à l'entrée gratuite pour le pilote et deux accompagnateurs dont il est responsable et l'accès **à un seul véhicule dans le parc coureur.**

- Une fois les essais commencés, aucun remboursement des inscriptions n'est exigible.

- **Motifs d'absence** retenus pour un pilote engagé en championnat : maladie ou blessure, événement familial, raison professionnelle, casse, vol ou accident mécanique. Tous ces motifs d'absences doivent être justifiés auprès du club organisateur par : un certificat médical ou d'hospitalisation, une attestation de cérémonie, un certificat de l'employeur, une déclaration de gendarmerie, une attestation du directeur de course. **Un pilote qui ne justifiera pas son absence sera exclu de classement.**

- **Numérotation** : les pilotes ainsi inscrits pour le Championnat se verront attribuer un numéro qu'ils conserveront toute l'année et pour le Championnat uniquement.

- **La couleur des plaques** sera : 85 cc : fond blanc – chiffre noir 125 cc : fond noir – chiffre blanc
250 cc : fond vert – chiffre blanc 500 cc : fond jaune – chiffre noir

2.3 Les épreuves.

La réunion de début d'année obligatoire pour les inscriptions est fixée le 20 février 2009.

Lors de l'inscription des pilotes en début de saison, la **CTR** et les **présidents de club** se réservent un **droit de sélection ou de non sélection**. Les critères retenus sont :

- ☞ la date d'arrivée des documents d'inscription sur la période du 15/12/08 au 1/02/09
- ☞ l'assiduité des deux dernières années,
- ☞ et les places réservées aux montées de catégorie.

Pour toutes les catégories et pour être classé à l'année : obligation de signer la feuille d'engagement de la CTR et de participer à toutes les épreuves du calendrier.

2.3.1 Catégories Trophées

- Trophée 85 cc : double licence acceptée, âge 12/16 ans.
- Trophée 125 : double licence acceptée .
- Trophée 250/500 : double licence acceptée.
- Trophée Prestige : double licence acceptée, âge supérieur à 40 ans.

5.10 Sanctions.

Le directeur de course et le commissaire sportif ou **un jury** sont seuls habilités à sanctionner les pilotes.

Les commissaires licenciés témoins d'infractions sont tenus de déposer leurs déclarations par écrit.

- | | |
|---|--------------------|
| ▪ Absence de permis de conduire ou de CASM, de licence | refusé au départ |
| ▪ Moto, casque ou équipement non conforme | refusé au départ |
| ▪ Au départ, machine non mise en route par le pilote | Stop de 5 mn |
| ▪ Démarrage à la poussette avant le signal du directeur de course | Stop de 5 mn |
| ▪ Sortir de la piste et ne pas rentrer au même endroit | Stop de 5 mn |
| ▪ Ravitailler en dehors des stands | Stop de 10 mn |
| ▪ Non respect du drapeau jaune : 1 ^{ère} infraction | Stop de 5 mn |
| 2 ^{ème} infraction | Stop de 10 mn |
| 3 ^{ème} infraction | hors course |
| ▪ Transport de carburant sur la moto hors du réservoir | hors course |
| ▪ Non respect des commissaires ou des organisateurs | hors course |
| ▪ Ravitailler moteur en marche | hors course |
| ▪ Fumer ou souder dans les stands (pilote ou assistance) | hors course |
| ▪ Rouler avec les deux ou trois motos simultanément | hors course |
| ▪ Consommation d'alcool pendant la compétition | hors course |

Rappel : les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs.

6. Dispositions particulières pour l'ENDURO

6.1 Préambule :

L'enduro est une épreuve de régularité dont le parcours emprunte au maximum les chemins de terre, les bois, les landes ou les champs mis à la disposition des organisateurs.

Les chemins et les routes sont ouverts à la circulation publique, il importe donc de respecter le code de la route.

6.2 Engagement :

Chaque pilote doit se faire engager à l'aide du bulletin d'engagement dans l'une des catégories suivantes :

- Expert 1 (3 tours)
- Expert 2 (2 tours)
- Critérium (2 tours)
- Découverte (1 tour)

Le montant de l'engagement est laissé libre et fixé par le club organisateur (Voir règlement particulier)

5.3 Engagement

Chaque pilote doit se faire engager auprès des organisateurs, au minimum 20 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, le droit d'engagement sera majoré de 20 euros. Sauf accord de l'organisateur l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote. Le montant de l'engagement est laissé libre et fixé par le club organisateur (Voir règlement particulier)

5.4 Parcours

D'une largeur minimum de 4 mètres (6 mètres pour les quads), il ne doit pas comporter d'obstacle infranchissable par les pilotes les moins expérimentés admis à participer.

5.5 Essais

Avant tout essais les motos doivent être acceptés au contrôle technique. Chaque pilote de l'équipage doit pouvoir faire un tour de circuit. Un temps de 15 minutes doit séparer la fin des essais du début de la course.

5.6 Départ

Les pilotes doivent se présenter sur la ligne 10 minutes avant l'heure de départ prévue. Les motos seront disposées en épi d'un côté de la piste, les pilotes se positionnant de l'autre côté.
- 1^{er} départ : dans l'ordre croissant des numéros
- Départs suivant : dans l'ordre d'arrivée des manches précédentes.
Les pilotes arrivant moins de cinq minutes avant l'heure de départ partiront en fin de ligne. Le départ est donné au baisser du drapeau national ou au coup de fusil. Le démarrage à la poussette n'est autorisé qu'après le signal du directeur de course (drapeau vert)

5.7 Course

Les deux pilotes ne peuvent rouler simultanément sur la piste. A cet effet, il sera mis en place un système de badge à prendre à l'arrivée et à redonner à la sortie des stands.

Le drapeau à damier est abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée, à l'issue du temps de course.

5.8 Ravitaillement, réparations

Le ravitaillement et les réparations ne sont autorisés que dans les stands. Ils devront être effectués moteur à l'arrêt. La soudure est interdite dans les stands. Seul les réparations de fortune (bougie, chaîne ...) sont autorisées sur le bord de la piste. Aucun carburant ne peut être transporté par les pilotes ou sur la moto autrement que dans le réservoir.

Chaque équipage doit être en possession d'un extincteur pour feux d'hydrocarbures. Il est interdit aux pilotes et aux accompagnateurs de fumer dans les stands.

5.9 Classement de l'épreuve

A la fin de l'épreuve, le classement scratch est établi par équipage. Il doit clairement faire apparaître le nom et le prénom de chaque équipier ainsi que le (les) clubs d'appartenance. On pourra distinguer les catégories suivantes :
- 125cc - jeunes < 16ans - féminines
- 250cc - prestige >40 ans

2.3.2 Catégorie Espoir

Ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement ; dès 14 ans sauf pour 250 cc 4 temps. Etant donné le grand nombre d'inscrits, cette catégorie comportera 2 séries c'est à dire 70 pilotes. Les pilotes non retenus seront inscrits comme réservistes (voir chapitre 2.3.5) Aucun changement de licence FFM ne sera pris en compte dans l'année.

2.3.3 Catégorie Open : double licence acceptée et classement juste à la journée.

2.3.4 Catégorie Quad

Définition : Le championnat quads Normandie est réservé aux pilotes ayant une licence UFOLEP appartenant à un club Normand. La double licence est acceptée. Le nombre de pilotes est de 30 maxi. Ainsi les pilotes non retenus seront inscrits comme réservistes (voir chapitre 2.3.5)

Catégorie : Ce championnat se déroule en une catégorie toutes cylindrées confondues : 125-2 temps / 250 à 750 cc-2 ou 4 temps.

Sécurité : Un coupe circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote et les « nerf-bars » sont obligatoires.

Numérotation : Dossard obligatoire

Responsable du classement : Gigi GOUMAS 10 rue de l'abreuvoir St Martin 61300 L'AIGLE Tél : 06 81 23 35 95 gigi912@aliceadsl.fr

2.3.5 Les pilotes réservistes

Dans chaque catégorie, des pilotes n'auront pas la chance d'être sélectionnés pour rouler en championnat, cependant ces pilotes restent prioritaires :

- Pour remplacer un pilote absent dans sa catégorie .
- Pour rouler dans la catégorie OPEN.

2.3.6 Les pilotes open qui complètent les grilles de championnat

Les clubs peuvent finir de compléter leurs grilles avec des pilotes hors championnat : ceux-ci auront une lettre au lieu d'un chiffre pour être mieux identifiés. Ils entreront en grille après les pilotes de championnat à toutes les manches. Ils ne seront pas récompensés.

2.4 Déroulement d'une épreuve de Championnat.

- La durée, le nombre de manches et les catégories inscrites à la journée sont laissés à l'initiative du club organisateur.
- Durée minimum des manches :
 - 85 cm3.....3 manches de 12' + 1 tour
 - 125 cm3.....3 manches de 15' + 1 tour
 - 250/500 cm3.....3 manches de 15' + 1 tour

Les épreuves de 85 cm3 doivent être réservées uniquement à cette cylindrée. Obligation d'essais de plus de 3 tours avec maxi 35 pilotes.

Catégories	85 cm3	125 cm3 Trophée	250/500 Trophée	Prestige	Espoir	Open	Quad
Nbre de séries	1	1	1	1	2	1	1 à 2
Nombre de pilotes/série	35 maxi	35 maxi	35 maxi	35 maxi	35 maxi	35 maxi	30 maxi
Nombre de manches	3	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 + 1 finale	2 à 3	2 à 3
Nombre de qualifiés en finale	Tous	Tous si 3 manches	Tous si 3 manches	Tous si 3 manches	15 si 2 séries 10 si 3 séries	Tous si 3 manches	15 si 2 séries
Classement de l'épreuve	3 manches	2 ou 3 manches	2 ou 3 manches	2 ou 3 manches	3 manches	2 ou 3 manches	2 ou 3 manches
Option « super finale »	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI

2.5 Attribution des points

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1 ^{er}	20	12 ^{ème}	6	23 ^{ème}	3
2 ^{ème}	17	13 ^{ème}	6	24 ^{ème}	3
3 ^{ème}	15	14 ^{ème}	5	25 ^{ème}	3
4 ^{ème}	13	15 ^{ème}	5	26 ^{ème}	3
5 ^{ème}	11	16 ^{ème}	5	27 ^{ème}	3
6 ^{ème}	10	17 ^{ème}	5	28 ^{ème}	3
7 ^{ème}	9	18 ^{ème}	4	29 ^{ème}	2
8 ^{ème}	8	19 ^{ème}	4	30 ^{ème}	2
9 ^{ème}	7	20 ^{ème}	4	31 ^{ème}	1
10 ^{ème}	7	21 ^{ème}	4	32 ^{ème}	1
11 ^{ème}	6	22 ^{ème}	4	Etc..	1

En cas d'ex aequo, la dernière manche est prépondérante.

Dans toutes les catégories, pour être classé à l'année, je dois participer à toutes les épreuves ou présenter un motif d'absence recevable. (Voir chapitre 2.2).

2.6 Engagement des clubs UFOLEP.

Deux conditions pour valider l'engagement de leurs pilotes au championnat :

1°) Les clubs doivent être à jour de leur cotisation de la remise des prix de l'année précédente.

Rappel : Club organisateur : 1,50 € par pilote.

Club non organisateur : moins de 10 pilotes forfait de 50 €, plus de dix pilotes 50 € + 1.50 € par pilote

2°) Tous les clubs UFOLEP s'engagent à venir à la réunion de début de saison de la Commission Technique Régionale, réunion pendant laquelle les pré-inscriptions validées leur seront remises sous forme de disquette ou listing. Les clubs organisateurs s'engagent à faire le bilan de leur course à la réunion de la CTR qui suit leur organisation.

RAPPEL : il est du devoir des responsables de club de présenter les différentes catégories à ses adhérents et de les orienter dans la catégorie qui leurs correspond le mieux.

- Les responsables de club s'engagent à appliquer les décisions de la Commission Technique Régionale le plus rapidement possible.
- Chaque club doit délimiter des emplacements protégés à l'aide de pneus attachés ou ensachés pour les commissaires et directeur de course hors trajectoire de perdition d'un pilote (ex : ne pas les mettre au milieu extérieur d'un virage).
- Chaque club s'engage à former une personne pour l'informatique et à recenser 2 commissaires formés pouvant se déplacer sur les autres organisations.

Remise des Trophées : Voir calendrier ci-joint.

2.7 Conditions pour les clubs pour l'inscription d'une épreuve dans le Championnat.

- Obligation d'inscrire l'épreuve au calendrier régional et national en début de saison.
- Obligation d'appliquer les règlements techniques en vigueur et les consignes de sécurité
- Obligation de validation par l'UFOLEP (par le délégué départemental et/ou le responsable de la Commission Technique Régionale) avant le dépôt du dossier en préfecture.

2.8 Remise des trophées : voir calendrier.

3- Dispositions particulières Inter –Régions

3.1 Définition

Un moto-cross Inter-Régions présentera des pilotes venant d'autres régions. Cette compétition pourra présenter toutes les catégories au choix du club organisateur.

3.2 Déroulement de l'Epreuve

Le choix des catégories, le nombre de manches ainsi que leur durée restent libres et sont à l'initiative du club organisateur. (Voir règlement particulier du club organisateur)

3.3 Engagement

Chaque pilote doit se faire engager auprès des organisateurs, au minimum 20 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, le droit d'engagement sera majoré de 20 euros.

Sauf accord de l'organisateur, l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote.

4- Dispositions particulières MotoCross Intime

4.1 Définition

Un moto-cross Intime est une compétition organisée par un club soucieux de promouvoir l'image du MotoCross dans son département et ainsi de privilégier les inscriptions des pilotes locaux.

4.2 Déroulement de l'Epreuve

Le choix des catégories, le nombre de manches ainsi que leur durée restent libres et sont à l'initiative du club organisateur. (Voir règlement particulier du club organisateur)

4.3 Engagement

Chaque pilote doit se faire engager auprès des organisateurs, au minimum 20 jours avant l'épreuve.

Passé ce délai, le droit d'engagement sera majoré de 20 euros.

Sauf accord de l'organisateur l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote.

5- Dispositions particulières ENDURANCE MOTO OU QUAD

5.1 Définition

Les courses d'endurances sont ouvertes aux pilotes titulaires d'une licence UFOLEP et pouvant venir de toutes les régions de France.

Les épreuves se disputent par équipage 2 ou 3 pilotes selon la durée de la course.

La composition des équipages peut varier à chaque épreuve.

5.2 Epreuves

La durée et le nombre de manche sont laissés à l'initiative de l'organisateur dans les limites suivantes :

- Les épreuves d'une durée de 5 ou 6 heures, fractionnée ou non, se disputent par équipage de deux pilotes avec une ou deux motos.
- Les épreuves d'une durée supérieure à 6 heures, fractionnée ou non, se disputent par équipage de trois pilotes avec une ou deux motos.